**Appel à Projets 2016**

**Autisme et nouvelles technologies**

Lancé par la Fondation Orange, la Fondation UEFA pour l’enfance et la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH).

Cet Appel à Projets est financé par la Fondation Orange et la Fondation UEFA pour l’enfance et est géré par la FIRAH.

Pour accéder à d’autres informations et mieux comprendre le type de soutenus dans le cadre de cet Appel à Projets nous vous conseillons de visiter le Centre Ressources Recherche Appliquée et Handicap[[1]](#footnote-1) : <http://www.firah.org/centre-ressources/>

1- Ce que l’on entend par la recherche appliquée sur le handicap

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation…). Elle a pour but d’apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par les **personnes handicapées[[2]](#footnote-2) et leurs familles**. Cette recherche doit être le fruit **d’une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l’objet d’une diffusion **auprès des acteurs de terrain[[3]](#footnote-3)** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s’appliquent réellement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d’application[[4]](#footnote-4) adaptés aux publics visés.

2- Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets

Ces 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d’intention et du dossier complet.

**Critère 1 : L’objectif général du projet**

L’objectif général du projet de recherche devra s’inscrire dans une dynamique d’accès aux droits humains pour les personnes handicapées, conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées[[5]](#footnote-5):

* **Le respect de la dignité intrinsèque**, de **l’autonomie individuelle** y compris la **liberté de faire ses propres choix**, et de l’indépendance des personnes,
* **La non-discrimination**,
* **La participation et l’intégration pleines et effectives à la société**,
* **Le respect de la différence** et l’acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l’humanité,
* **L’égalité des chances***,*
* **L’accessibilité**,
* **L’égalité entre les hommes et les femmes**,
* **Le respect du développement des capacités de l’enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l’analyse des projets de recherche.

**Critère 2 : L’originalité du projet et son caractère innovant**

Il sera nécessaire de préciser comment sera réalisé, dès le début du projet, l’état des lieux de la littérature du domaine à étudier. Une attention particulière sera portée à l’identification et à l’analyse des recherches appliquées déjà réalisées ainsi qu’aux supports d’application issus de ces recherches destinées aux acteurs de terrain.

La prise en compte des nouvelles approches, de l’évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée.

Le projet de recherche pourra, si cela s’avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux résistances aux changements.

L’innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l’autodétermination des personnes concernées.

L’émergence de l’innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteur du changement.

Enfin, une recherche dont le but est d’apporter une solution technique aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans leur accès aux différentes activités de la vie quotidienne (à caractère personnel, familial, scolaire, professionnel ou social) est éligible.

**Critère 3 : Présentation du porteur de projet, de ses partenaires, de leurs rôles respectifs au sein du projet**

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs seront priorisés.

Le projet de recherche pourra impliquer le mouvement associatif de défense des droits des personnes handicapées. Cet ancrage associatif sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l’évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l’objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises comme des lettres de soutien explicites.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet **le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé**.

Dans le domaine technique, les porteurs de projet devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles existantes du monde du handicap.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

Une attention particulière sera portée pour les projets réalisés hors de France en lien avec une équipe française de nature à développer la coopération internationale en ce domaine et à valoriser ces travaux auprès des acteurs français.

**Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus**

L’hypothèse de recherche du projet proposé devra être clairement exposée.

Une méthodologie de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés. Quels progrès dans les connaissances la recherche proposée apporte-t-elle ?

Ces résultats attendus préciseront, si cela est pertinent, les effets produits sur la qualité d’accès des personnes handicapées, la prise de décision, les bonnes pratiques ou encore l’effet sur la participation sociale ou l’exercice des droits des populations visées.

Les dimensions inclusives dans l’éducation, l’emploi, les transports, les nouvelles technologies et autres seront aussi mises en avant.

**Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et des modalités de transfert de ces supports)**

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d’être transférée autant qualitativement que quantitativement.

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, le comité d’évaluation portera une grande attention à la réalisation d’autres supports d’application issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain. Ces supports d’application[[6]](#footnote-6) pourront prendre plusieurs formes : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances. La traduction de ces documents en français et en anglais sera nécessaire pour une diffusion la plus large possible. Dans cette même perspective, ces supports devront aussi être en libre accès pour pouvoir être disponibles au plus grand nombre. Il est demandé aux porteurs de projets de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d’application** qui leur seront destinés.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

**Critère 6 : Le réalisme dans l’adéquation entre objectifs, activités et ressources**

L’adéquation sera recherchée entre les points suivants :

* Le réalisme du projet en termes de moyens (humain, logistique, matériel), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
* Le profil et le temps affecté au projet de l’ensemble des ressources humaines,
* L’articulation entre l’affectation des ressources financières dans les activités de recherche proprement dites et celles de diffusion et de valorisation permettant en particulier la réalisation des supports d’application pour différents acteurs de terrain et incluant les traductions en anglais et français.

3 - Les spécificités de l’Appel à Projets -  
L’autisme et nouvelles technologies**[[7]](#footnote-7)** 2016

L’autisme est à la fois un enjeu important de santé publique et un domaine où persistent de nombreux doutes, des questionnements et où s’affrontent des conceptions différentes. La recherche appliquée est un élément essentiel pour innover et apporter de nouvelles réponses aux attentes des personnes directement concernées et de leurs familles, ainsi que des professionnels qui les accompagnent.

Les projets qui seront proposés devront avoir comme porteurs des organisations provenant des 6 pays suivants : la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Royaume-Uni et l’Irlande. Il est aussi à noter que toutes collaborations internationales entre deux ou plusieurs de ces 6 pays et/ou impliquant d’autres pays seront accueillies favorablement.

Les projets devront concerner les enfants de 2 à 18 ans avec une attention particulière à la petite enfance.

Les sujets suivants seront particulièrement appréciés :

* Les apports des outils issus des nouvelles technologies (tablettes, logiciels, robots, et autres) à la motricité, à la cognition, à l’émotion ou aux apprentissages.
* La description des nouvelles technologies susceptibles d’entrainer des addictions (du point de vue comportemental et cérébral).
* L’adaptation de ces nouvelles technologies à un accompagnement précoce des enfants.
* L’utilisation des nouvelles technologies pour soutenir les parents à accompagner le développement de leurs enfants (par exemple l’utilisation des applications en fonction de l’âge...)
* L’intérêt de ces nouvelles technologies pour proposer un accompagnement aux parents à l’annonce du handicap.

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de 100 000 euros maximum.  
Les projets ayant réuni l’ensemble du financement nécessaire début 2017 seront privilégiés.  
Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de 2 à 3 ans maximum.

Les dates de l’Appel à Projets

**Mise en ligne de l’Appel à Projets 2016**

11 janvier 2016

**Clôture de la réception des lettres d’intention**

25 mars 2016 à minuit

**Annonce des lettres d’intention présélectionnées et non sélectionnées  
aux porteurs de projets**

24 juin 2016

**Clôture de la réception des dossiers complets**

30 septembre 2016 à minuit

**Annonce des dossiers complets sélectionnés et non sélectionnés  
aux porteurs de projets**

15 décembre 2016

4 - Format d’une lettre d’intention pour l’Appel à Projets 2016

**La lettre d’intention sera réalisée avec le formulaire FIRAH prévu à cet effet disponible sur le site de la Fondation (**[**www.firah.org**](http://www.firah.org)**) dans l’onglet Appel à Projets.**

**Le formulaire doit être rempli en présentant le projet dans le cadre des 6 critères de sélection qui sont présentés en détail dans la partie 2 du présent document (page 3).**

Ce formulaire est composé de **trois pages** et d’une annexe de **quatre pages maximum :**

* Une page avec la fiche synthétique du projet comprenant un résumé.
* Un tiers de page présentant l’objectif général du projet. (Critère 1)
* Un tiers de page exposant l'originalité du projet et démontrant son caractère innovant (Critère 2).
* Un tiers de page de présentation du porteur de projet, de ses partenaires, de leurs rôles respectifs au sein du projet. Ainsi qu’une annexe de 3 pages maximum avec un CV résumé des personnes impliquées et une brève présentation des organisations impliquées en mettant en avant leurs expériences et compétences sur la thématique abordée par le projet. Les adresses mail de chacune des personnes et des organisations seront indiquées. (Critère 3)
* Un tiers de page sur la méthodologie et les résultats attendus. (Critère 4)
* Un tiers de page sur les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche et des modalités de transfert de ceux-ci. (Critère 5)
* Un tiers de page sur le réalisme dans l’adéquation entre objectifs, activités et ressources. Ainsi qu’une annexe sur une page présentant le budget composé de lignes budgétaires reprenant les principaux domaines de dépenses. (Critère 6)

Tous les postulants dont les lettres d’intention seront retenues, seront invités ensuite à transmettre un dossier complet du projet. D’éventuelles recommandations pourront être formulées suite aux lettres d’intention afin de guider le porteur de projet dans l’élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

**La lettre d’intention peut être réalisée en français ou en anglais  
et doit être envoyée en format .doc, Police ARIAL taille 11 à :** [firah@firah.org](mailto:firah@firah.org)

1. Ce Centre Ressources regroupe dans sa base documentaire des recherches appliquées provenant de nombreuses initiatives qui peuvent être une source d’informations pour vos propositions de projets. [↑](#footnote-ref-1)
2. Nous avons choisi d’utiliser le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). [↑](#footnote-ref-2)
3. Les acteurs de terrain sont : Les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent. Toutes organisations de défense des droits des personnes pour qu’elles puissent inclure dans leurs activités, les personnes handicapées. Les prestataires de service et autres organisations travaillant dans le domaine du handicap. Les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées, tels que, par exemple, les architectes, les enseignants, les entreprises, les industriels. Les décideurs politiques au niveau local, national et international. Le grand public. [↑](#footnote-ref-3)
4. Mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utile pour améliorer leur pratique. Le format de ce supports d’application pourra être : des outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels… [↑](#footnote-ref-4)
5. Retrouver une information complète sur cette convention internationale à <http://www.firah.org/centre-ressources/> dans l’onglet « comprendre pour agir ». Cette convention est un texte contraignant pour les pays qui l’on ratifié au même titre que la convention sur les droits des enfants par exemple. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d’être conseillés lors de l’élaboration et de la diffusion des supports d’application. Ces conseils seront notamment d’une grande aide quant à l’accessibilité des informations contenues dans ces supports. [↑](#footnote-ref-6)
7. On entendra ici par autisme les enfants présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA) et/ou des Troubles Neuro-Développementaux (en accord avec la DSM 5-2013). [↑](#footnote-ref-7)